

Module 2

Étude de Cas N°2

Le directeur d'une école primaire dans votre zone de déploiement à Bor au Soudan du Sud vient vous rendre visite pour vous signaler un incident qui a eu lieu avec un commandant de milice. Le directeur vous informe que la semaine dernière un commandant d'une milice locale est venu à l'école avec une cinquantaine d'hommes armés. Le commandant a expliqué que son groupe avait besoin d'un logement et d'un endroit pour s'entraîner pendant quelques semaines et qu'il voulait occuper l'espace de l'école. Lorsque le directeur a refusé, les hommes armés ont décidé envahir les locaux de l'école.

Le groupe armé est à l'école depuis hier. Et selon le directeur, ils ont renvoyé la plupart des enfants et des enseignants à la maison mais ont gardé dix des garçons les plus âgés. Le commandant a dit au directeur que ces dix garçons étaient assez vieux pour se battre pour leur pays et qu'il les entraînerait et les intégrerait dans sa milice.

Questions:

1. Quelles violations à l'égard des enfants pouvez-vous identifier dans ce cas?
2. Si vous deviez fournir des informations pour signaler et protéger les droits de ces garçons, quels seraient vos principaux arguments? Veuillez vous référer spécifiquement aux instruments pertinents pour défendre votre cas.